



Don d'argent Grand-parents/petits-enfants

Par **jessteavol**, le **26/09/2015** à **18:12**

Bonjour,

Ma grand-mère souhaite me faire un don d'argent à l'occasion d'un projet d'acquisition de bien immobilier.

La somme est inférieure à 31 865 euros mais ma grand-mère est âgée de plus de 80 ans. Quelle démarche doit elle effectuer et le don sera t-il taxé ?

Merci pour votre aide.

Par **Lagune22**, le **29/09/2015** à **10:17**

Bonjour,

Les donations par les grands-parents aux petits-enfants bénéficient d'un abattement de 31 865 € renouvelable tous les 15 ans donc le don ne sera pas taxé.

Il vous faudra remplir le formulaire 2735. Dans la partie "nature des biens donnés", vous allez dans "sommes d'argent" et cocher "cas général". Ne cochez pas "dispositif spécifique" car ce dispositif s'applique pour les donateurs ayant moins de 80 ans.

Il ne vous restera plus qu'à l'envoyer au service des impôts compétent.

Cordialement.

Par **jessteavol**, le **29/09/2015** à **21:35**

merci beaucoup pour votre réponse, votre aide me fut précieuse.Cordialement,